



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Cahier des charges du Gouvernement

De la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline :
Ski Nordique - Ski de fond

Niveau :
Moniteur Sportif Initiateur

Fédération Francophone Belge de Ski

Version du 13/01/2016

Avalisée en Commission Pédagogique Mixte le 13/01/2016



Pour le SERVICE des FORMATION DE CADRES

ADEPS

Direction Vie fédérale

Georges Guillaume

REPRESENTANT DE LA FEDERATION

Annabelle Arquin

Directrice Technique

Responsable des formations

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 LES DONNEES ADMINISTRATIVES DU CAHIER DES CHARGES	6
1.1 Informations concernant les opérateurs de formation	6
1.1.1 Fédération Francophone Belge de Ski (Cours spécifiques)	6
1.1.2 Administration Générale du Sport - ADEPS (Cours généraux)	7
1.1.3 Autres opérateurs de formations	7
1.2 Introduction générale de la formation spécifique.	7
1.3 Homologation et certification	8
2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET DES COMPETENCES REQUISES.	9
2.1 Le MONITEUR SPORTIF INITIATEUR dans le domaine du ski de fond	9
2.1.1 Prérequis du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond	9
2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond	10
2.1.3 Public cible à charge du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond	11
2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond	11
2.1.5 Domaines de spécialisation et d'expertise du Moniteur Sportif Initiateur « Expert » en Ski De fond.	11
3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION	12
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation	12
3.2 Ouverture d'une session de formation	12
3.3 Informations diverses	13
3.4 Durée théorique de la formation	13
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat à l'inscription	13
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).	13
4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DE LA FORMATION SPECIFIQUE	15
4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif.	16
4.1.1 Module CS 1.1.1. - Ma formation « initiateur » en ski de fond	16
4.1.2 Module CS 1.1.2. - Les disciplines des sports de neige et l'organisation en Belgique	17
4.1.3 Module CS 1.1.3. - Responsabilité juridique et champs de compétences du moniteur de ski initiateur	18
4.2 Thématique 2 : Didactique et Méthodologie	19
4.2.1 Module CS 1.2.1 - Principes de pédagogie - méthodologie - didactique appliquées au ski de fond	19
4.2.2 Module CS 1.2.2 - Travaux pratiques et pédagogiques	21

4.2.3	Module CS 1.2.3 - Les exercices d'apprentissage pour les 2 techniques	23
4.2.4	Module CS 1.2.4 - Le choix du terrain et du parcours	25
4.2.5	Module CS 1.2.5 - Stage d'application en situation réelle	27
4.3	Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	28
4.3.1	Module CS 1.3.1 - Le matériel	28
4.3.2	Module CS 1.3.2 - Les bases du fartage	30
4.3.3	Module CS 1.3.3 - La biomécanique en ski de fond et le paradoxe des appuis	32
4.3.4	Module CS 1.3.4 - Les pas de base de la technique libre et classique	34
4.3.5	Module CS 1.3.5 - Montées, descentes, virages et pas tournants	36
4.4	Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif	38
4.4.1	Module CS 1.4.1. - Comportement préventif à adopter en milieu spécifique.	38
4.4.2	Module CS 1.4.2. - Gestion de base de l'accident.	39
4.5	Thématique 5 : Ethique et déontologie	40
4.5.1	Module CS 1.5.1 - Chartes éthique, morale et déontologique du moniteur de ski de fond	40
4.6	Volumes horaires et modules de formation	42
4.7	Pondération et crédits	43
4.8	Support de formation	44
4.9	Qualifications et/ou expérience exigée des chargés de cours	44
5	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	45
5.1	Présentation des stages	45
5.2	Dossier de stage	45
5.2.1	Signalétique	45
5.2.2	Carnet de stage	46
5.2.3	Rapport de stage	46
5.3	Règles concernant les Maîtres de Stages :	46
5.4	Cahier des charges des Maîtres de Stages :	46
5.5	Endroits et niveaux de Stages :	47
5.6	Evaluation des périodes de stages :	47
5.7	Qualification et/ou expérience utile exigée des Maîtres de stage :	47
6	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	48
6.1	Délai d'organisation des évaluations	48
6.2	Objectifs des évaluations	48
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non respect	49

6.4	Contenus et exigences des évaluations	49
6.5	Le Jury de délibération	50
6.6	Motivation du résultat en délibération	50
6.7	Procédure de communication des résultats.	50
6.8	Recours et procédures	51
7	LES CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES	52
7.1	Diplôme étranger	52
7.2	La Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	52
7.3	Particularités de dispenses pour les titulaires d'anciens brevets ADEPS Niveau Initiateur, Aide-Moniteur et Moniteur en ski de fond	52
7.4	Dossier administratif à réaliser	52
7.4.1	Lettre de motivation et coordonnées	52
7.4.2	Discipline et niveaux	53
7.4.3	Documents officiels	53
7.4.4	Expérience professionnelle	53
7.4.5	Contenu des formations suivies et résultats	53
7.4.6	Où et comment envoyer le dossier ?	53
7.4.7	Etude du dossier personnel	53
8	LA DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	54
9	ANNEXES AU CAHIER DES CHARGES REFERENTIEL DES COURS SPECIFIQUES	55
9.1	Annexe - Test d'Aptitudes Techniques	56

INTRODUCTION

La Fédération Wallonie Bruxelles fixe en son décret du 08 décembre 2006 les modalités d'organisation et de subventionnement des activités sportives.

Le chapitre IV y traite plus particulièrement de l'encadrement et de la formation des cadres sportifs et y définit ainsi :

- Les normes minimales tant qualitatives que quantitatives en matière d'encadrement (Art 38).
- L'organisation générale des formations de cadres sportifs qui est subdivisée en cours généraux propres à toutes les disciplines sportives et en cours spécifiques propres aux disciplines elles-mêmes (Art 39).
- Les opérateurs de formation que sont la Fédération Wallonie Bruxelles par le biais de l'ADEPS pour les cours généraux (Art 40) et les fédérations sportives délégataires pour les cours spécifiques (Art 41).
- Les cahiers des charges par type et niveau de formation (Art 41).
- L'organisation des formations particulières hors Art 39 (Art 43).
- Le subventionnement des domaines de l'encadrement et des formations (Art 44 et 45).

La Fédération Francophone Belge de Ski a été reconnue comme fédération sportive délégataire pour l'organisation des formations de cadres dans sa filière sportive (Art 41), en vertu de quoi elle a été mandatée pour émettre un avis sur la rédaction du cahier des charges.

Toutes les informations concernant les formations dispensées par la Fédération Francophone Belge de Ski se trouvent sur le site internet www.fski.be sous l'onglet « Formations ».

Toutes les informations concernant les formations dispensées par l'ADEPS se trouvent sur le site internet www.adeps.be sous l'onglet « Formations Moniteurs ».

1 LES DONNEES ADMINISTRATIVES DU CAHIER DES CHARGES

La Fédération Francophone Belge de Ski (FFBS), au même titre que Sneeuwsport Vlaanderen et l'Ostbelgisher Ski Und Wintersport Verband (OSWV), est l'une des trois composantes de la Fédération Royale Belge de Ski (FRBS).

La FRBS (et de facto la FFBS, Sneeuwsport Vlaanderen et l'OSWV) est reconnue par la FIS (Fédération Internationale de Ski).

Au niveau des compétitions organisées en Belgique, la CNCNSN (Commission Nationale des Courses de Ski Nordique) établit le calendrier en début de saison. Elle est un organe de la FRBS.

La FFBS est reconnue « Fédération Sportive » par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Une commission « Nordique » s'y différencie d'une commission « Ski Alpin ».

La FFBS est constituée en ASBL dont l'objet social est la promotion de la pratique du ski dans le sens le plus large, au travers d'activités « sport pour tous » et « sport de haut niveau ».

1.1 Informations concernant les opérateurs de formation

1.1.1 Fédération Francophone Belge de Ski (Cours spécifiques)

- Siège social
 - Fédération Francophone Belge de Ski
 - Rue des Prémontrés, 12 - 4000 Liège
 - Téléphone: 04 237 91 19
 - info@fski.be
 - www.fski.be
- Directrice Technique Fédération Francophone et responsable des formations :
 - Annabelle ARQUIN
 - E-mail : dt@fski.be
 - Gsm : 0494 41 25 64
- Conseiller pédagogique ADEPS :
 - Steven LEFEVER
 - E-mail : steven.lefever@cfwb.be
 - Gsm : 0479 27 72 35
- Commission Nordique :
 - Missions :
 - ✓ Elaboration et suivi des cahiers des charges des formations.
 - ✓ Gestion et organisation des formations et recyclages.
 - ✓ Suivi des dossiers de formation des stagiaires
 - ✓ Vérification et mise à jour des contenus des cours
 - Composition :
 - ✓ Elle est présidée par la personne désignée par le CA de la FFBS.
 - ✓ 4 à 6 personnes composent cette commission, en y apportant soit des compétences pédagogiques, soit techniques.
 - Certains membres siègent au sein de la Commission Pédagogique Mixte en collaboration avec les instances de l'ADEPS.

1.1.2 Administration Générale du Sport – ADEPS (Cours généraux)

- Siège social
Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Service Formation des cadres
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles
Tel : 02/4132076
Fax : 02/4132910
www.adeps.be
- La Commission Pédagogique Mixte
 - Missions principales :
 - ✓ Organe de consultation et d'avis auprès de la AG Sport et des fédérations délégataires.
 - ✓ Organe d'analyse, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des opérateurs de formation.
 - ✓ Garantir l'adéquation, la cohérence et la conformité au cadre légal des formations.
 - ✓ Validation des cahiers des charges.
 - ✓ Validation des certifications et homologations.
 - ✓ Instance de recours et d'appel
 - Composition :
 - ✓ La commission pédagogique mixte est composée de représentants fédéraux (maximum 4) et de représentants de l'administration. (Circulaire F.C. - 2001/1 - 31/07)
 - ✓ Le référent « conseiller pédagogique » ADEPS auprès de la FFBS.

1.1.3 Autres opérateurs de formations

Le Gouvernement, après consultation de la fédération, peut reconnaître tout ou partie des formations spécifiques organisées par des institutions publiques ou privées d'enseignement (Art. 41 du décret du 8 décembre 2006).

Les organismes désirant organiser certains modules de la formation doivent au préalable prendre contact avec l'Administration Générale du Sport et la Fédération Francophone Belge de Ski.

L'Administration se réserve le droit de solliciter lesdits organismes afin d'intégrer d'autres candidats dans leur cursus. L'Administration peut imposer un chargé de cours pour dispenser certains modules identifiés dans les cours spécifiques, et ce dans le but d'harmoniser au mieux les différents cursus de formation.

1.2 Introduction générale de la formation spécifique.

- Préambule
Cette formation s'inscrit dans un processus global d'apprentissage et de consolidation des acquis que l'on pourrait résumer par le tableau ci-dessous :

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours généraux opérés par l'ADEPS	Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu		
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage
			Recyclages Formations complémentaires et continuées.

- Charte de formation de la fédération
 - La fédération se veut garante de formations de qualité et pour le garantir elle veillera particulièrement :

- ✓ A la qualité de son encadrement et du contenu de ses cours.
 - ✓ A une évaluation permanente de la pertinence des matières qu'elle enseigne.
 - ✓ A orienter ses recyclages sur les matières perfectibles et nouvelles.
 - La qualité d'un moniteur ne tient pas seulement à l'obtention d'un brevet.
 - ✓ Chacun sera invité à parfaire ses connaissances et développer ses compétences par des formations complémentaires et continuées, reconnues et aboutissant in fine à une certification
 - ✓ L'exercice de la profession est certainement le meilleur moyen pour un moniteur de rester performant et crédible.
 - La Fédération Francophone Belge de Ski s'engage à empreindre ses cadres sportifs des valeurs morales, éthiques et déontologies qui siéent dans le monde sportif. Elle les sensibilisera particulièrement à leurs responsabilités et l'importance de l'image qu'ils véhiculent.
- Types de formations
- La Fédération Francophone Belge de Ski dispense pour son domaine de compétence les formations ci-après (liste non exhaustive) :
- Des cours spécifiques destinés aux Moniteurs Sportifs dans les domaines de l'initiation (niveau MS Initiateur), du perfectionnement (niveau MS Educateur) et de l'entraînement (niveau MS Entraîneur).
Ces formations sont qualifiantes et certifiées par l'Administration générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles
 - Des formations continuées (recyclages) pour ses cours spécifiques.
- Contexte des formations
- Les formations spécifiques s'inscrivent dans le cadre de la réforme des formations implémentée par l'AG Sport en 2012.
 - Historique
Dans le Cadre Européen des Certifications (CEC) qui sera prochainement la base de référencement pour tout cursus de formation (recommandations de l'UE), la Fédération Wallonie Bruxelles a opté pour une réforme de ses formations sportives afin d'être en phase avec les nouveaux standards européens.
Répondre à ces standards facilitera la reconnaissance ou l'équivalence des brevets hors des frontières de la Fédération Wallonie Bruxelles.

1.3 Homologation et certification

Les brevets de Moniteur Sportif Initiateur, sont homologués et reconnus par la Fédération Wallonie-Bruelles.

Ces brevets sont effectifs après la réussite (ou la validation) des cours généraux et spécifiques à la discipline suivie.

2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET DES COMPETENCES REQUISES.

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, au point 3 (les conditions d'accès). »

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner et de transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées.

Elle recouvre trois niveaux de qualifications indépendants et hiérarchisés.

- **Moniteur Sportif Initiateur**
Fonction : Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive
Public cible : tous les âges, pratiquants « loisirs » novices ou débutants, sportifs en phase de formation de base.
Cadre d'intervention : en Belgique : clubs, Adeps, associations sportives,... A l'étranger : l'exercice est soumis à la législation en vigueur dans le pays concerné.
- **Moniteur Sportif Educateur**
Fonction : Former et consolider les bases de la performance
Public cible : tous les âges, sportifs en phase de formation, sportifs en phase de consolidation des fondamentaux du ski de fond
Cadre d'intervention : clubs, programmes Adeps de formation sportive, fédérations communautaires et/ou nationales
- **Moniteur Sportif Entraîneur**
Fonction : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer
Public cible : tous les âges, sportifs en phase de systématisation d'entraînement, sportifs en phase d'optimisation d'entraînement, top niveau mondial et international
Cadre d'intervention : clubs, programmes Adeps d'entraînement, fédérations sportives communautaires, nationales et/ou internationales

Ces qualifications sont atteintes à l'issue d'un processus global d'apprentissage comprenant des cours généraux dispensés par l'ADEPS et des formations spécifiques dispensées par les opérateurs de formation. La validation du niveau inférieur permet l'accès au niveau supérieur.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Le MONITEUR SPORTIF INITIATEUR dans le domaine du ski de fond

2.1.1 Prérequis du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond

- Les prérequis sont des compétences à acquérir préalablement à la formation et font partie du processus global d'apprentissage tel que décrit au § 1.2 (Introduction générale de la formation spécifique).

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours généraux ADEPS	Formation spécifique		Recyclages Formations complémentaires et continuées.
	<i>Prérequis</i>	Formation théorique et pratique	

- Les prérequis sont :
 - Être affilié (avec option assurance individuelle accident ou fournir la preuve de cette assurance personnelle) à un club de la Fédération Francophone Belge de Ski (FFBS).
 - Réussite du Test d'Aptitudes Techniques (TAT) qui consiste à :
 - Se déplacer sur un terrain varié, avec des skis, aidé d'une paire de bâtons.
 - Être capable de tourner et de freiner, de descendre et de monter une pente.
 - La grille d'évaluation se trouve en annexe.
 - TAT possible en rollerski en cas de manque de neige.
 - Celui-ci peut être présenté dès 16 ans.
 - Dispense possible du TAT sous présentation d'une demande motivée, contacter le responsable de formation
 - Avoir 17 ans au début de la formation spécifique.
 - Avoir réussi les cours généraux MSIn dispensés par l'Adeps.

2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond

- Le profil de fonction est la capacité d'appliquer et d'utiliser des connaissances (savoirs), des aptitudes (savoir-faire) et des attitudes (savoir-être) de façon intégrée dans des contextes bien définis.
- Les champs d'actions du profil de fonction sont :
 - Dans le domaine du « Savoir »
 - ✓ La parfaite maîtrise des connaissances générales et spécifiques requises pour l'exercice de la fonction de MSIn ski de fond.
 - Dans le domaine du « Savoir-faire »
 - ✓ Animer, encourager, promouvoir l'activité de ski de fond par la découverte, la diversification et l'approche par le jeu.
 - ✓ Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce à la pratique du ski de fond.
 - ✓ Animer des séances et stages d'initiation en ski de fond, au sein des clubs Belges, ou au profit d'autres administrations, instances et associations à finalité sportive et/ou pédagogique.
 - ✓ La capacité d'intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles à travers le ski de fond.
 - ✓ La capacité de prolonger le développement des habiletés motrices générales et de faire croître progressivement les habiletés motrices et techniques en ski de fond.
 - ✓ Fidéliser au ski de fond dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.
 - Dans le domaine du « Savoir-être »
 - ✓ Être un ambassadeur du ski de fond et des instances qu'il représente.
 - ✓ Être un moniteur intègre, conscient de ses responsabilités sécuritaires, morales, éthiques et déontologiques.
 - ✓ Être empreint des principes méthodologiques généraux propres à la discipline de ski de fond.
 - ✓ Pouvoir s'intégrer dans une structure d'encadrement sportif.

2.1.3 Public cible à charge du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond

- Tous les âges
- Praticants « loisirs » novices ou débutants
- Sportifs en phase de formation de base

2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond

- La Fédération Francophone Belge de Ski et ses clubs.
- Le monde scolaire (sous le couvert de l'enseignant titulaire) et associatif en général ainsi que toutes autres administrations et instances développant un projet sportif dans le domaine spécifique du ski de fond.
- Les stages ADEPS
- A l'étranger : l'exercice est soumis à la législation en vigueur dans le pays concerné.

2.1.5 Domaines de spécialisation et d'expertise du Moniteur Sportif Initiateur « Expert » en Ski De fond.

- Chaque niveau de qualification peut faire l'objet de formations complémentaires en vue d'une aptitude de spécialisation et d'expertise.
On parlera dans le cas présent du Moniteur Sportif Initiateur Expert. Par exemple : handiski, tir, rollerski, ...
- Il n'y a actuellement pas de formation spécifique en Ski De fond menant à cette expertise. Néanmoins, d'autres formations ou aptitudes peuvent être avancées par un candidat pour prétendre à cette qualification.
- La validation de cette qualification est du ressort de la AG Sport sur proposition de la Commission Pédagogique Mixte.

3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 1 (les modalités d'organisation) et 3 (les conditions d'accès). »

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation

- Programmation des sessions de formation.
 - L'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Initiateur » est planifiée tous les ans (sous réserve du nombre minimum de candidats requis)
 - Les recyclages éventuels sont bisannuels.
 - Toutes les formations et recyclages se déroulent les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires, le planning peut être consulté sur le site www.fski.be sous l'onglet « Formations ».
 - Pour rappel, les cours généraux sont opérés par l'ADEPS. La réussite de cet examen est nécessaire avant de commencer la formation spécifique.
Le planning de ces formations peut être consulté sur le site www.adeps.be sous l'onglet « Formations des cadres » ou « Formation moniteur ».
- Organisation de la formation par modules.
 - Les matières et les tâches sont réparties en différents modules de cours au sein de cinq thématiques spécifiques telles que décrites au Chapitre 4 (La description du programme et du contenu de la formation spécifique).
 - Le contenu de chaque module traite de sujets distincts.
Ainsi, bien qu'interconnectés au sein d'une même thématique, ces modules peuvent également être pris séparément et devenir autant de sujets de formations particulières.

3.2 Ouverture d'une session de formation

- Nombre minimum de candidats et norme d'encadrement pour l'ouverture officielle d'une session de formation :
 - Tant pour les formations spécifiques « Moniteur Sportif Initiateur » que pour les recyclages, le nombre minimum de candidats est de cinq.
 - Les titulaires des cours spécifiques MSIIn doivent être en possession, soit
 - d'un titre pédagogique (licencié ou régent en EP) et breveté MSIIn au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.
- Nombre maximum de candidats et norme d'encadrement par session de formation, ou pour un éventuel dédoublement de session :
 - Le nombre maximum de candidats pour chaque module est précisé dans la description du programme et du contenu de la formation.
 - Pour les modules pratiques, la norme d'encadrement est de un chargé de cours pour 12 candidats maximum. Au-delà de douze candidats, deux chargés de cours seront désignés.
 - Pour les modules théoriques, il n'y a pas de limite de candidats.

3.3 Informations diverses

- L'âge d'accès à la formation est de minimum 17 ans à la date du premier jour de formation.
- L'âge minimum pour l'homologation des diplômes par l'AG Sport est de 18 ans accomplis.
- Un Test d'Aptitudes Techniques à la formation est obligatoire, les prérequis sont décrits au § 2.1.1 (Prérequis du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond).
- Couverture en assurance RC pour les candidats et chargés de cours lors des sessions de formation et d'évaluations.
 - La FFBS a souscrit une assurance RC qui couvre les accidents et incidents survenant pendant ses activités et notamment les formations.
- Sites et modalités pratiques d'organisation des formations.
 - Les formations se déroulent en Belgique et à l'étranger, généralement en Belgique pour certains modules théoriques, et à l'étranger pour la partie sur neige.
 - L'internat est privilégié pour les séances à l'étranger.
- Matériel et équipement à charge des candidats.
 - L'équipement et le matériel de base pour la pratique du ski de fond sont à charge des participants.
La formation s'adressant à de futurs Moniteurs Sportifs, la tenue de sport correcte est vivement souhaitée pendant les cours.
 - Equipement sportif :
La tenue adéquate, en fonction de la météo, est de rigueur pour les activités. Du matériel de base et adapté aux 2 techniques (classique et skating), ski de fond, est nécessaire pour pouvoir suivre toutes les séances de la formation.
 - Matériel supplémentaire:
Bic, crayons, cahier, etc.

3.4 Durée théorique de la formation

	Cours généraux	Cours spécifiques	Moniteur Sportif Initiateur Ski de fond
Présentiel	24	67	91
Non présentiel	36	33	69
TOTAL	60	100	160

- Les chiffres mentionnés sont donnés à titre indicatif et constituent des moyennes.
- Le candidat est tenu de participer à 85% de la formation répertoriée en présentiel.
- Les évaluations, les stages et le rapport de stage sont quant à eux tous obligatoires.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat à l'inscription

- Fiche d'inscription à la formation (à retirer sur le site internet de la FFBS).
- Une copie recto - verso de la carte d'identité.
- La copie de sa licence sportive FFBS - accompagnée du certificat médical
- L'attestation de réussite ou de dispense des cours généraux « Moniteur Sportif Initiateur » fournie par l'ADEPS.
- Preuve d'acquiescement des droits d'inscription

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).

- L'inscription préalable à la formation se fait auprès du DT via le formulaire d'inscription en ligne. Les modalités pratiques se trouvent sur le site www.fski.be sous l'onglet « Formations ».

- L'inscription définitive est entérinée aux conditions suivantes :
 - La réception via mail (dt@fski.be) de tous les documents d'inscription (voir 3.5.)
 - La réception des droits d'inscription ainsi que des frais inhérents à la logistique de la formation (logement, repas, etc.).
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de clôture des inscriptions définitives. Les candidats sont avertis par courriel dès que leur inscription est avalisée.
- Remboursement des frais d'inscription :
 - Les frais inhérents à la logistique de la formation :
Dès que l'inscription du candidat est entérinée par le responsable de la formation, ces frais ne sont plus remboursables.

4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DE LA FORMATION SPECIFIQUE

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 2 (le programme et le contenu), 4 (les modalités de l'évaluation) et 5 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants). »

L'ensemble du processus fera l'objet d'une évaluation permanente afin de tendre vers les améliorations et reformulations les plus adaptées et en phase avec les réalités du moment.

A l'issue de chaque formation, les modifications éventuelles seront soumises par la Commission Nordique de la FFBS et de là à l'approbation de la Commission Pédagogique Mixte.

Le référencement des compétences terminales de la formation spécifique se décline au travers différentes thématiques.

Les compétences terminales sont un ensemble de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire), et de savoir-être (attitudes) qui permettront au futur moniteur d'accomplir toutes les tâches inhérentes au profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond.

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours généraux ADEPS	Formation spécifique		
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage
			Recyclages Formations complémentaires et continuées.

Canevas des cours généraux et spécifiques du niveau "Moniteur Sportif Initiateur Ski de Fond"

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Ethique et déontologie
<i>Module CG 1.1.1. (1h)</i> Ma formation de cadre sportif	<i>Module CG 1.2.1. (4h)</i> Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	<i>Module CG 1.3.1. (3h)</i> Un support à l'activité physique : la « machine humaine »	<i>Module CG 1.4.1. (1h)</i> Une pratique en toute sécurité : la prévention	<i>Module CG 1.5.1. (1h)</i> Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif
<i>Module CG 1.1.2. (1h)</i> Statut social et fiscal du cadre sportif	<i>Module CG 1.2.2. (3h)</i> Ma séance / mon intervention	<i>Module CG 1.3.2. (1h)</i> Recommandations de base pour une bonne pratique physique	<i>Module CG 1.4.2. (2h)</i> Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)	<i>Module CS 1.5.1. (30min)</i> Chartes éthiques, morales et déontologiques du moniteur de ski de fond
<i>Module CG 1.1.3. (1h)</i> Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	<i>Module CS 1.2.1. (2h)</i> Principes de pédagogie - méthodologie - didactique	<i>Module CG 1.3.3. (2h)</i> La motivation, l'apprentissage et le jeu	<i>Module CS 1.4.1. (1h)</i> Comportement préventif à adapter en milieu spécifique.	
<i>Module CS 1.1.1. (1h)</i> Ma formation "initiateur" en ski de fond	<i>Module CS 1.2.2. (6h)</i> Travaux pratiques et pédagogiques	<i>Module CS 1.3.1. (1h)</i> Le matériel du ski de fond	<i>Module CS 1.4.2. (1h)</i> Gestion de base de l'accident.	
<i>Module CS 1.1.2. (1h)</i> Les disciplines des sports de neige et l'organisation en Belgique.	<i>Module CS 1.2.3. (10h)</i> Les exercices d'apprentissage des 2 techniques de ski de fond	<i>Module CS 1.3.2. (1h)</i> Les bases du fartage des skis de fond		
<i>Module CS 1.1.3. (1h)</i> Responsabilité juridique et champs de compétences du MSIn	<i>Module CS 1.2.4. (1h)</i> Le choix du terrain, du parcours	<i>Module CS 1.3.3. (1h)</i> La biomécanique et le paradoxe des appuis		
	<i>Module CS 1.2.5. (18h)</i> Stage d'application en situation réelle	<i>Module CS 1.3.4. (10h)</i> Les pas des techniques "classique" et "libre"		
		<i>Module CS 1.3.5. (4h)</i> Les montées et les descentes, les virages et les pas tournants		

4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif.

Les cours de la thématique 1 (sauf module 1.1.1.) sont similaires pour le brevet Moniteur Sportif Initiateur en Ski de Fond ou en Ski Alpin. Les cours théoriques peuvent donc être dispensés de manière commune avec les candidats de ces 2 formations.

4.1.1 Module CS 1.1.1. – Ma formation « initiateur » en ski de fond

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de présenter au candidat Moniteur Sportif Initiateur en Ski de Fond l'organisation et les différents modules du niveau MSIIn.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat aura un aperçu du cahier des charges de la formation : description du profil de fonction, du cadre d'intervention et du public cible d'un MSIIn Ski de Fond ainsi que les modalités d'évaluation.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel : 1h de cours magistral
- En non présentiel : 0

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : exposé magistral

○ **Supports de cours**

- Présentation assistée par ordinateur, PPT

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

○ **Modalités d'évaluation**

- Pas d'évaluation pour ce module

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques.

○ **Qualifications compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours**

Le chargé de cours doit avoir une expérience approfondie dans la matière.

4.1.2 Module CS 1.1.2. – Les disciplines des sports de neige et l'organisation en Belgique

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de présenter l'organisation et les différentes disciplines et structures du ski en Belgique.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat pourra se situer dans le cadre du ski de fond au niveau national et régional. Il en connaîtra les structures et les différentes disciplines.

Il sera également sensibilisé aux différentes formations sportives spécifiques qui pourraient s'avérer complémentaires ou supplémentaires à sa présente formation.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 1h00 de cours magistral
 - 15 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 30 minutes d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : exposé magistral, NTIC

○ **Supports de cours**

- Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - Evaluation de savoirs / de connaissances
- Type :
 - Evaluation certificative
- Forme :
 - Epreuve écrite (QCM et/ou questions ouvertes)
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 1.
 - Pondération :
 - Ce module intervient pour 50% (10/20) du total de la thématique 1.

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

○ **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**

Le chargé de cours doit avoir une expérience approfondie dans la matière.

4.1.3 Module CS 1.1.3. – Responsabilité juridique et champs de compétences du moniteur de ski initiateur

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de présenter les responsabilités et les différentes lois qui régissent la pratique de l'enseignement du ski ainsi que les différents champs d'intervention du moniteur de ski initiateur.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de ce module de formation, le candidat aura une notion des devoirs et obligations liés à l'exercice de l'enseignement du Moniteur Sportif Initiateur. Il connaîtra le cadre pratique du champ d'intervention lié à l'exercice de l'enseignement du ski au niveau initiateur.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 1h de cours magistral
 - 15 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 30 minutes d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : exposé magistral, NTIC

○ **Supports de cours**

- Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoirs / de connaissances
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve écrite (QCM et/ou questions ouvertes)
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 1.
 - Pondération :
 - Ce module intervient pour 50% (10/20) du total de la thématique 1.

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

○ **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**

Le chargé de cours doit avoir une expérience approfondie dans la matière.

4.2 Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

4.2.1 Module CS 1.2.1 – Principes de pédagogie – méthodologie – didactique appliquées au ski de fond

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de rappeler et de transposer au ski de fond les principes généraux de la pédagogie, de la méthodologie et de la didactique, y compris la construction d'une séance type. Il s'agit également de souligner les particularités propres aux séances d'encadrement en ski de fond.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat possèdera les outils élémentaires qui lui permettront d'asseoir son assurance face à un groupe, de structurer ses séances d'apprentissage et de les adapter en fonction du public et du niveau rencontré.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 2h (1h de cours sur le terrain et 1h de cours théorique)
 - 30 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 1h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : cours théorique participatif, séance de questions/réponses, mise en situation pratique sur le terrain.

○ **Supports de cours**

- Notes personnelles et livres de référence.

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Tous les supports de cours pourront être téléchargés via Dropbox ou par clé USB.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation du savoir « caractéristiques pédagogique et didactique d'une séance type en ski nordique »
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve écrite
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 4 modules de la thématique 2. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 2.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 2 (évaluation intégrée) : 20/240

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum pour ce module est de 5 personnes et de 12 personnes maximum pour un chargé de cours.

Les candidats doivent être en possession d'une paire de ski (skating et classique) ainsi que de quoi pouvoir prendre note.

- **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**
 - Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSI au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.2.2 Module CS 1.2.2 – Travaux pratiques et pédagogiques

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de placer le candidat en situation « pédagogique » sur le terrain lors d'ateliers qu'il devra préparer, présenter et animer sur des thèmes imposés.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat aura la capacité de gérer les situations particulières d'encadrement que sont les initiations tout public. Il aura également acquis la capacité de préparer et animer des ateliers techniques en ski de fond et d'élaborer des projets d'activités comprenant différents thèmes en même temps.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 6h de formation sur le terrain.
 - 1h d'examen
- En non présentiel :
 - 2h de préparation et de rédaction de préparation d'ateliers.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Durée de l'évaluation (rappel) : 1h + évaluation continue pendant le stage pour l'aspect pratique et en non-présentiel pour la rédaction des préparations.
- Champ : cours pratique.

○ **Supports de cours**

- Notes personnelles et livres de référence.

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Tous les supports de cours pourront être téléchargés via Dropbox ou par clé USB.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation du savoir-faire et savoir-être : aspect pédagogique, comportemental et rédactionnel d'une séance d'initiation.
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve pratique pédagogique & écrite (préparation)
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir présenté, et mis par écrit, une séance qui répond aux critères didactiques et pédagogiques exposés durant la semaine de cours spécifiques.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 4 modules de la thématique 2. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 2.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 2 (évaluation intégrée) : 100/240

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum pour ce module est de 5 personnes et 12 personnes maximum pour un chargé de cours.

Les candidats doivent être en possession d'une paire de ski (skating et classique) ainsi que de quoi pouvoir prendre note.

- **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**
 - Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSI au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.2.3 Module CS 1.2.3 – Les exercices d'apprentissage pour les 2 techniques

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de proposer aux candidats toute une panoplie d'exercices d'apprentissage, de correction et de progression.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat sera capable de choisir dans un éventail d'exercices ceux qui seront les mieux adaptés à son public. Il pourra s'appuyer sur ceux-ci pour animer des séances de ski de fond. Il aura également acquis la capacité de créer des variantes aux exercices et d'animer un atelier pratique sur un thème défini.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 10h00 de cours (9h00 pratique et 1h00 théorique)
 - 1h00 d'évaluation (30 minutes théorique et 30 minutes pratique)
- En non présentiel :
 - 2h00 d'étude et de pratique indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : cours pratique sur neige, et cours théorique magistral, séance de questions/réponses

○ **Supports de cours**

- Notes personnelles, livres de référence.

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Tous les supports de cours pourront être téléchargés via Dropbox ou par clé USB.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoirs et de savoir-faire.
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve de mise en situation sur un thème précis, questions ouvertes et/ou QCM
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu correctement aux questions de l'examen écrit et savoir choisir et adapter des exercices pour un thème donné.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 4 modules de la thématique 2. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 2.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 2 (évaluation intégrée) : 100/240

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum pour ce module est de 5 personnes et 12 personnes maximum pour un chargé de cours.

Les candidats doivent être en possession d'une paire de ski (skating et classique) ainsi que de quoi pouvoir prendre note.

○ **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**

- Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSI au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.

- Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
- Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.2.4 Module CS 1.2.4 – Le choix du terrain et du parcours

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de présenter les différentes facilités/difficultés qu'un débutant peut rencontrer en fonction du terrain et de l'état de la piste.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat sera capable de trouver le meilleur endroit pour réaliser les exercices préparés. Il sera capable d'adapter ses exercices si le terrain ne se prête pas au mieux à sa préparation de leçon.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 1h00 de cours
 - 30 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 15 minutes d'étude

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : cours pratique sur neige

○ **Supports de cours**

- Notes personnelles, livres de référence

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Tous les supports de cours pourront être téléchargés via Dropbox ou par clé USB.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoirs et de savoir-faire.
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve de mise en situation sur la neige, question ouvertes et/ou QCM
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : savoir choisir le terrain en fonction du niveau d'exercice demandé. Et avoir répondu correctement aux questions de l'examen écrit.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 4 modules de la thématique 2. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 2.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 2 (évaluation intégrée) : 20/240

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum ce module est de 5 personnes et 12 personnes maximum pour un chargé de cours.

Les candidats doivent être en possession d'une paire de ski (skating et classique) ainsi que de quoi pouvoir prendre note.

○ **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**

- Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSIn au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.

- Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
- Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.2.5 Module CS 1.2.5 – Stage d'application en situation réelle

- **Conditions d'accès** : réussite de tous les autres modules des différentes thématiques de la formation
- **Résumé**
L'objectif de ce module est de placer le candidat en situation réelle d'enseignement.
- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**
Au terme de cette unité de formation, le candidat sera capable de mettre en application toutes les notions vues dans la formation spécifique à travers un stage en situation réelle.
- **Charge théorique de travail pour le candidat**
 - En présentiel :
 - 3 x 6h de stage (18h)
 - En non présentiel :
 - 3 x 4h de préparation (12h)
 - 3 x 3h de rédaction du carnet de stage (9h)
- **Méthodologie et type d'enseignement**
 - Mise en situation réelle d'enseignement. L'encadrement du candidat MSIn sera assuré par un maître de stage.
- **Supports de cours**
 - Carnet de stage
- **Modalités d'évaluation**
 - Champ :
 - évaluation du savoir-faire et savoir-être : aspect pédagogique, comportemental et rédactionnel d'une séance d'initiation.
 - Type :
 - évaluation formative par le maître de stage
 - évaluation sommative du carnet de stage et du rapport de stage par le formateur
 - Forme :
 - épreuve pratique pédagogique & écrite (préparation)
 - Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir rendu le carnet de stage ainsi que le rapport du stage au formateur.
 - Critères de réussite : le candidat doit obtenir la moyenne pour son carnet de stage et son rapport de stage.

4.3 **Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance**

Au travers des différents modules de la thématique 3, notamment dans le cadre de différents ateliers pratiques, le candidat apprendra à maîtriser les facteurs techniques propres au ski de fond.

4.3.1 **Module CS 1.3.1 – Le matériel**

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de présenter les différentes sortes de ski & fixations, de bâtons et de chaussures utilisés en ski de fond.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat sera capable de donner les différentes caractéristiques de tout le matériel. Il sera également capable de donner des conseils quant au choix du matériel à utiliser en fonction de la météo, du niveau des stagiaires, ou des objectifs à atteindre.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 1h00 de cours sous forme de présentation des différents équipements.
 - 15 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 15 minutes d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : présentation du matériel, participatif, séance de questions/réponses

○ **Supports de cours**

- Matériel, notes personnelles et livres de référence

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Tous les supports de cours pourront être téléchargés via Dropbox ou par clé USB.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoirs / de connaissances
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve écrite (QCM et/ou questions ouvertes)
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 5 modules de la thématique 3. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 3.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 3 (évaluation intégrée) : 20/200

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum pour ce module est de 5 personnes et 12 personnes maximum pour un chargé de cours.

Les candidats doivent être en possession d'une paire de ski (skating et classique) ainsi que de quoi pouvoir prendre note.

- **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**
 - Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSIn au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.3.2 Module CS 1.3.2 – Les bases du fartage

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de présenter le matériel du fartage de glisse et d'accroche, ainsi que la manière de l'appliquer sur les skis.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat sera capable d'effectuer un fartage de base sur un ski en glisse, et en accroche.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 1h00 de cours sous forme de démonstration.
 - 15 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 15 minutes d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : présentation du matériel de fartage, démonstration, participatif, séance de questions/réponses

○ **Supports de cours**

- Fart, notes personnelles et livres de référence

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Tous les supports de cours pourront être téléchargés via Dropbox ou par clé USB.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoirs et connaissances, et de savoir-faire (mise en application)
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve pratique & orale
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir réussi à farter un ski en glisse et en accroche, en expliquant oralement les opérations à faire.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 5 modules de la thématique 3. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 3.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 3 (évaluation intégrée) : 20/200

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum pour ce module est de 5 personnes et 12 personnes maximum pour un chargé de cours.

Les candidats doivent être en possession d'une paire de ski (skating et classique) ainsi que de quoi pouvoir prendre note.

En ce qui concerne le matériel spécifique de fartage, le candidat n'est pas obligé de posséder une panoplie complète de farts ultra-performants. Il pourra utiliser le matériel (banc de fartage et fer) mis à sa disposition par les formateurs. Néanmoins, le minimum à avoir est : un racloir, un Liège, 2-3 chiffons, une brosse. Si nécessaire, quelques poussettes, klister, et paraffine seront achetées sur place par les candidats.

- **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**
 - Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSIn au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.3.3 Module CS 1.3.3 – La biomécanique en ski de fond et le paradoxe des appuis

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de présenter, sous forme théorique, les principes de base de la biomécanique appliquée à la glisse. Le transfert du poids du corps, la gestion des déséquilibres, la gestion des rotations sont des notions élémentaires à l'amélioration de la performance.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat maîtrisera les généralités biomécaniques de base de manière à pouvoir les appliquer lors des exercices techniques de correction.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 1h00 de cours
 - 30 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 1h00 d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : cours magistral, NTIC, séance de questions/réponses

○ **Supports de cours**

- Syllabus, notes personnelles, DVD et livres de référence.

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Tous les supports de cours pourront être téléchargés via Dropbox ou par clé USB.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoirs / connaissances
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve écrite (QCM)
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu correctement aux questions.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 5 modules de la thématique 3. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 3.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 3 (évaluation intégrée) : 20/200

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum pour ce module est de 5 personnes et 12 personnes maximum pour un chargé de cours.

Les candidats doivent avoir de quoi pouvoir prendre note.

○ **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**

- Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSIn au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
- Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.

- Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.3.4 Module CS 1.3.4 – Les pas de base de la technique libre et classique

- **Résumé**

L'objectif de ce module est de définir avec exactitude les termes à employer lors des différents pas effectués en ski de fond. Les gestes techniques seront détaillés et retravaillés par les candidats, en les décomposant suivant leurs différentes phases.
- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat maîtrisera les termes corrects correspondants aux différents pas. Il devra être capable de les démontrer. Il veillera à appliquer les termes adéquats lors de séances d'initiation.
- **Charge théorique de travail pour le candidat**
 - En présentiel :
 - 10h00 de cours (9h30 pratique et 30 min théorique)
 - 1h00 d'évaluation (30 min théorique et 30 min pratique)
 - En non présentiel :
 - 1h00 d'étude et de pratique indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.
- **Méthodologie et type d'enseignement**
 - Champ : cours pratique sur neige, et cours théorique magistral, séance de questions/réponses
- **Supports de cours**
 - Notes personnelles, livres de référence.
- **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**
 - Tous les supports de cours pourront être téléchargés via Dropbox ou par clé USB.
- **Modalités d'évaluation**
 - Champ :
 - évaluation de savoir-faire, qualité démonstrative
 - Type :
 - évaluation certificative
 - Forme :
 - épreuve de démonstration et écrite, question ouvertes et/ou QCM
 - Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu correctement aux questions de l'examen écrit et savoir démontrer les pas de base. Critères observables en Annexe E.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 5 modules de la thématique 3. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 3.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 3 (évaluation intégrée) : 80/200
- **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum pour ce module est de 5 personnes et 12 personnes maximum pour un chargé de cours.

Les candidats doivent être en possession d'une paire de ski (skating et classique) ainsi que de quoi pouvoir prendre note.
- **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**
 - Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSI au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.

- Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
- Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.3.5 Module CS 1.3.5 – Montées, descentes, virages et pas tournants

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de préciser les différentes techniques de descente et des pas de montées, les virages et les pas tournants. La différence en fonction du matériel utilisé, de la qualité de la neige, du niveau des participants sera envisagée.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat maîtrisera lui-même ces différentes techniques. Il sera capable de les expliquer et de trouver les exercices appropriés aux conditions dans lesquelles il les enseigne.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 4h00 de cours (3h00 pratique et 1h00 théorique)
 - 1h00 d'évaluation (30 minutes pratique et 30 minutes théorique)
- En non présentiel :
 - 1h00 d'étude et de pratique indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : cours pratique sur neige, et cours théorique magistral, séance de questions/réponses

○ **Supports de cours**

- Notes personnelles, livres de référence.

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Tous les supports de cours pourront être téléchargés via Dropbox ou par clé USB.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoirs et de savoir-faire.
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve de mise en situation sur la neige, questions ouvertes et/ou QCM
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu correctement aux questions de l'examen écrit et savoir choisir la technique pour tourner, freiner, descendre et monter une pente correctement.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 5 modules de la thématique 3. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 3.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 3 (évaluation intégrée) : 60/200

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum pour ce module est de 5 personnes et 12 personnes maximum pour un chargé de cours.

Les candidats doivent être en possession d'une paire de ski (skating et classique) ainsi que de quoi pouvoir prendre note.

- **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**
 - Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSIn au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.4 Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif

4.4.1 Module CS 1.4.1. – Comportement préventif à adopter en milieu spécifique.

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de sensibiliser les candidats aux risques pouvant provoquer un problème à devoir gérer.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de ce module, le candidat sera capable d'adopter des comportements adéquats pour la prévention des risques naturels ou humains relatifs à la pratique du ski de fond ainsi que la gestion d'un groupe dans ce milieu.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 1h de cours magistral
 - 15 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 30 minutes d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses

○ **Supports de cours**

- Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Fichiers distribués au cours ou téléchargeables sur dropbox.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoirs / de connaissances
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve écrite (QCM et/ou questions ouvertes)
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 2 modules de la thématique 4. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 4.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 4 (évaluation intégrée) : 10/20

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

○ **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours :**

Le chargé de cours doit être diplômé du plus haut niveau en ski ou avoir une formation en secourisme dans les disciplines alpines.

4.4.2 Module CS 1.4.2. – Gestion de base de l'accident.

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de donner un minimum de connaissances sur les accidents spécifiques à la pratique du ski.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat sera capable de réagir efficacement en cas d'accident.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 1h de cours magistral
 - 15 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 30 minutes d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses

○ **Supports de cours**

- Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Fichiers distribués au cours ou téléchargeables sur dropbox.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoir-faire et de connaissances
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve orale / pratique
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir pu réagir efficacement à une situation accidentelle présentée.
 - Critères de réussite : évaluation intégrée pour les 2 modules de la thématique 4. Le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 4.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 4 (évaluation intégrée) : 10/20

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

○ **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**

Le chargé de cours doit être diplômé du plus haut niveau en ski ou avoir une formation en secourisme dans les disciplines alpines.

4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie

4.5.1 Module CS 1.5.1 – Chartes éthique, morale et déontologique du moniteur de ski de fond

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de sensibiliser le candidat aux règles de base éthiques, déontologiques et morales. Maîtriser et faire appliquer les principes éthiques, déontologiques et moraux des Chartes auxquelles les skieurs de fond adhèrent.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage**

Au terme de cette unité de formation, le candidat aura notamment connaissance des chartes anti-dopage, de fair-play, de fartage, de bienséance et de bonne conduite qui siéent à la pratique sportive.

○ **Charge théorique de travail pour le candidat**

- En présentiel :
 - 30 minutes de cours magistral
 - 15 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 15 minutes d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

○ **Méthodologie et type d'enseignement**

- Champ : exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses

○ **Supports de cours**

- Syllabus, notes personnelles, livres de référence

○ **Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours**

- Fichiers distribués au cours ou téléchargeables sur dropbox.

○ **Modalités d'évaluation**

- Champ :
 - évaluation de savoirs / de connaissances, de savoir-être
- Type :
 - évaluation certificative
- Forme :
 - épreuve écrite (QCM et/ou questions ouvertes)
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée. Montrer tout au long de la formation que le candidat est capable de respecter ces règles.
 - Critères de réussite : le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 5.
 - Pondération :
 - Pondération dans la thématique 5 : 20/20

○ **Normes d'encadrement et de matériel**

Le nombre de candidats minimum pour ce module, est de 5 personnes.

Les candidats avoir de quoi pouvoir prendre note.

○ **Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du (des) chargé(s) de cours**

- Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSIIn au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.

- Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
- Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

4.6 Volumes horaires et modules de formation

- Le volume horaire se décline en temps de travail « présentiel » et « non présentiel » au travers différents modules de formation.

En « présentiel », le candidat sera tenu :

- D'assister à des cours théoriques et pratiques ainsi qu'à des séances-types et des travaux dirigés.
- De préparer des ateliers techniques.
- D'encadrer son stage pédagogique.
- De se soumettre à des examens théoriques et pratiques.

En « non présentiel », le candidat sera tenu :

- De préparer son stage pédagogique.
- De rédiger un rapport de stage.
- D'étudier de manière indépendante et personnelle et de se préparer aux examens.

CURSUS DE FORMATION DU MONITEUR SPORTIF INITIATEUR ANIMER - INITIER - FIDÉLISER À LA PRATIQUE SPORTIVE				
Cours Spécifiques discipline : Ski DE FOND				
CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse)				
Nombre d'heures totales	Nombre d'heures	Présentiel Non Présentiel	Type	Nombre d'heures
100:00:00	67:00:00	Présentiel	Assister aux cours théoriques	11:00:00
			Assister aux cours pratiques	30:30:00
			Participer à des séminaires, à des colloques	0:00:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	18:00:00
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	0:00:00
			Se soumettre aux examens théoriques	4:00:00
			Se soumettre aux examens pratiques	3:30:00
	33:00:00	Non Présentiel	Préparer des projets	14:00:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	0:00:00
			Produire / finaliser des travaux	9:00:00
			Etudier de manière indépendante et personnelle	0:00:00
			Se préparer aux examens	10:00:00

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL / THEMATIQUE (Synthèse)			
THEMATIQUES	HEURES EN PRESENTIEL ET NON PRESENTIEL		TOTAUX
T1 : Cadre institutionnel et Législatif	Présentiel	3:30:00	4:30:00
	Non présentiel	1:00:00	
T2 : Didactique et Méthodologie	Présentiel	40:00:00	67:15:00
	Non présentiel	27:15:00	
T3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Présentiel	20:15:00	23:45:00
	Non présentiel	3:30:00	
T4 : Aspects sécuritaires et préventifs	Présentiel	2:30:00	3:30:00
	Non présentiel	1:00:00	
T5 : Ethique et déontologie	Présentiel	0:45:00	1:00:00
	Non présentiel	0:15:00	

- Il est également rappelé que chacun dans son statut de Moniteur Sportif est invité à parfaire ses connaissances personnelles en intra et extra muros par des formations complémentaires, des acquis d'expérience, des lectures spécifiques, des participations à des séminaires, etc. Cette charge de travail non obligatoire mais ô combien importante exprimera non seulement l'intérêt du Moniteur Sportif pour sa filière sportive, mais elle entretiendra / renforcera son potentiel capacitaire.
- La crédibilité des formations et l'ensemble de tous ces acquis et expériences personnels participeront sans conteste à faciliter la reconnaissance de la qualification du Moniteur Sportif de la Fédération Wallonie Bruxelles hors de nos frontières.

Cours généraux ADEPS	Processus global d'apprentissage			Consolidation
	Formation spécifique			Recyclages Formations complémentaires et continuées.
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage	

4.7 Pondération et crédits

Une pondération est envisagée pour chaque thématique ainsi que pour tout module au sein de chaque thématique.

Thématique 1	Cadre institutionnel et législatif	5%
	Ma formation « initiateur » en ski de fond	
	Les disciplines des sports de neige et l'organisation en Belgique	50%
	Responsabilité juridique et champs de compétences du moniteur de ski initiateur	50%
Thématique 2	Didactique et méthodologie	45%
	Principe de pédagogie - méthodologie - didactique	8%
	Travaux pratiques et pédagogiques	42%
	Les exercices d'apprentissage pour les 2 techniques	42%

	Le choix du terrain et du parcours	8%
	Stage d'application en situation réelle	
Thématique 3	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	40%
	Le matériel	10%
	Les bases du fartage	10%
	La biomécanique en ski de fond et le paradoxe des appuis	10%
	Les pas de base de la technique libre et classique	40%
	Montées, descentes, virages et pas tournants	30%
Thématique 4	Aspects sécuritaires et préventifs	5%
	Comportement préventif à adopter en montagne	50%
	Gestion de base de l'accident	50%
Thématique 5	Ethique et déontologie	5%
	Chartes éthique, morale et déontologique du moniteur de ski de fond	100%

4.8 Support de formation

- Les méthodologies les plus couramment utilisées lors des formations spécifiques se déclinent sous forme d'enseignements magistraux, interactifs et participatifs, soutenus par un livre de référence et des NTIC.
Il sera notamment proposé au candidat des ateliers dirigés et des mises en situation qui devront faire l'objet de préparation en autonomie partielle voire complète.
- Les supports de cours seront généralement des présentations Power Point avec support papier (handouts), ou bien fichiers téléchargeables (ou donnés).
- Une liste de livres et de site web de référence sera donnée aux candidats.

4.9 Qualifications et/ou expérience exigée des chargés de cours

- Les chargés de cours doivent répondre aux critères de qualification minimum suivants (non cumulatifs) :
 - Etre en possession d'un titre pédagogique (bachelier ou master en EP) et breveté MSI en au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.
- La désignation des chargés de cours est une responsabilité de la Commission Nordique de la FFBS sur base de listes préalablement approuvées par la Commission Pédagogique Mixte.

5 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités de l'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants). »

5.1 Présentation des stages

- Les stages font partie du processus global et constituent le prolongement « mise en pratique des acquis » des formations théoriques.
- Les stages débutent au plus tôt à l'issue de l'ensemble de la formation spécifique et se terminent au plus tard dans les 24 mois qui suivent.
- Objectifs des stages :
 - Découvrir les différentes activités dans leur environnement réel et être ainsi confronté aux aspects organisationnels et de gestion de groupes.
 - Prolonger l'apprentissage de la formation théorique par une mise en situation des acquis.
 - Bénéficier de l'expérience de « Maîtres de stage » pour se forger sa propre expérience.
 - Rédiger des rapports de stage pour se constituer des fiches de travail futures.

Les stages se déroulent soit au sein de la FFBS ou de ses clubs, soit lors de stage Adeps, en trois journées d'encadrement, ou 6 demi-jours. D'autres propositions de stage peuvent être proposées aux candidats, Elles devront préalablement être avalisées par la Commission Enseignement de la FFBS.

Une journée est considérée forfaitairement comme une prestation de 6 heures comprenant la mise en œuvre, le déroulement de l'activité et la remise en ordre du matériel.

La rédaction du carnet et du rapport de stage n'est pas incluse dans les 6 heures forfaitaires.

- Les candidats peuvent être suivis par différents maîtres de stage sur base d'un dossier de stage préalablement établi, le candidat quant à lui se doit de tenir à jour un carnet de stage et d'établir un rapport final. Un carnet de stage type sera distribué aux candidats à la suite de la formation spécifique.
- Les prestations réalisées lors du stage par le candidat sont réalisées à titre gracieux.

5.2 Dossier de stage

Le dossier de stage « type » sera distribué aux stagiaires à la suite de la formation spécifique.

5.2.1 Signalétique

- Il s'agit d'un dossier vivant qui va être alimenté tout au long du processus de stage par des documents annexes, les annotations des Maîtres de stage et l'évaluation finale des Chargés de cours. Il intégrera en fin de parcours le processus d'évaluation de l'ensemble de la formation spécifique.
- Composition du dossier :
 - Une page de garde reprenant :
 - ✓ Les données administratives du candidat et des Chargés de cours.
 - ✓ Les domaines dans lesquels les stages s'inscrivent.
 - Une page reprenant les informations concrètes du stage (club, Adeps, ou autre), reprenant les données administratives du Maître de stage.
 - Les données organisationnelles de l'activité ainsi que les thèmes et objectifs poursuivis.
 - Un cadre « Evaluation » du Maître de stage.
 - Une copie des carnets de stages du candidat après annotations des remarques par le Maître de stage.
 - Le rapport de stage du candidat.

- Une page de conclusion avec l'évaluation des Chargés de cours.
- Méthode de travail et de transmission du dossier :
 - Les différents appendices sont transmis sous format informatique par les Chargés de cours aux candidats et aux différents Maîtres de stage dès que les périodes de stages ont été déterminées.
 - A l'issue du stage, les Maîtres de stage retransmettent sous format papier et dûment rempli, l'appendice aux Chargés de cours.
 - Le dossier de base reste quant à lui géré par les Chargés de cours qui collationnent les différents appendices au fur et à mesure qu'elles leur sont transmises.
- La Commission Enseignement FFBS et la Commission Pédagogique Mixte ont un droit de regard sur les dossiers de stages et l'évaluation qui en est faite.

5.2.2 Carnet de stage

- Le carnet de stage est une des parties des appendices du dossier de stage.
- Le carnet de stage du candidat est un ensemble de fiches préparatoires à l'activité. Les domaines thématique, pédagogique et organisationnel doivent y figurer. Il reprendra par conséquent :
 - Une présentation de l'activité avec les thèmes abordés et les objectifs.
 - Un descriptif de la préparation et du déroulement de l'activité.
 - Les moyens mis en œuvre.
 - Un espace sera réservé aux Maîtres de stage pour indiquer ses actions correctives ou de remédiations éventuelles.

5.2.3 Rapport de stage

- Le rapport de stage est une des parties du dossier de stage.
- Il est établi par le candidat un rapport de stage global pour l'ensemble des stages réalisés et qui constitue un compte-rendu d'après activités reprenant :
 - Une introduction.
 - Un exposé des thèmes abordés.
 - Une synthèse des carnets de stage par activité spécifique ainsi que les mesures correctives envisagées par le candidat suite aux remarques des maîtres de stage.
 - Une conclusion.

5.3 Règles concernant les Maîtres de Stages :

Le candidat doit présenter un Maître de stage qui sera validé par les chargés de cours ou responsable de formation.

La qualité des maîtres de stage est décrite plus bas au point 5.7.

Ce Maître de stage est à priori le Moniteur Sportif de la fédération, du club, de l'Adeps, ou autres, ... qui a en charge l'activité.

5.4 Cahier des charges des Maîtres de Stages :

- Le maître de stage doit être empreint de l'importance de la mission qui lui est confiée et faire preuve de l'équité indispensable pendant le processus d'évaluation.
- Afin de préparer au mieux l'accueil, la guidance et l'évaluation du candidat, il se doit :
 - De coordonner préalablement le stage avec les Chargés de cours et le stagiaire.
 - De suivre scrupuleusement les directives reprises dans le dossier de stage et de superviser le carnet de stage du candidat.
 - D'intégrer le candidat dans l'équipe d'encadrement.

- D'encadrer personnellement le candidat et de jouer auprès de lui le rôle de conseiller.
- D'apporter immédiatement les corrections nécessaires aux manquements et erreurs constatées.
- De procéder en fin de stage à l'évaluation du candidat en reprenant ses observations sur le carnet de stage et en transmettant celui-ci au plus tôt aux Chargés de cours.

5.5 Endroits et niveaux de Stages :

- Les stages se déroulent en Belgique ou à l'étranger.
Ils sont en parfaite adéquation avec le profil de fonction du futur Moniteur Sportif Initiateur en Ski De fond tel que décrit au § 2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif en Ski De fond.
- Le choix des stages est laissé à l'appréciation du candidat sur base du programme d'activité de la fédération et de ses clubs, ou de l'ADEPS. Ces stages doivent répondre aux critères repris au § 5.1 (Présentation des stages).

5.6 Evaluation des périodes de stages :

- L'évaluation du carnet de stage et du travail d'encadrement pendant l'activité est effectuée par les différents Maîtres de stage.
- L'évaluation du rapport de stage est effectuée par les chargés de cours.
- La visite du titulaire ou d'un intervenant pendant le stage est possible.
- L'évaluation finale du dossier de stage est effectuée par les chargés de cours.
- Conditions de rattrapage :
S'il s'avère que l'évaluation d'un stage est insuffisante, il sera imposé au candidat un nouveau stage du même type. Une éventuelle remédiation soit théorique (modules de formation), soit pratique (stages d'observation) sera proposée au candidat.
L'évaluation qui en résultera sera définitive.

5.7 Qualification et/ou expérience utile exigée des Maîtres de stage :

- Les maîtres de stage doivent répondre aux critères ci-après :
 - Etre en possession d'un titre pédagogique (licencié ou régent en EP) et breveté MSI au minimum, et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre brevetés Moniteur Sportif Educateur ou Entraîneur Adeps (anciens brevets Aide-Moniteur ou Moniteur, niveau 2 ou niveau 3) toujours pratiquant actuellement le ski de fond et approuvé par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Etre porteur d'un diplôme étranger équivalent, et reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.
- Le maître de stage doit être avalisé par le formateur ou par le DT de la fédération.
- Dans la mesure du possible, les Chargés de cours éviteront la fonction de Maître de stage afin d'éviter toute collusion dans les évaluations.

6 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 5 (les modalités de l'évaluation) et 7 (conditions de dispenses de modules de formation). »

6.1 Délai d'organisation des évaluations

- La formation spécifique est balisée par différentes évaluations qui toutes sont obligatoires.
 - Des évaluations partielles qui sont réalisées ponctuellement à l'issue de certains modules de formation.
 - Une évaluation comportementale qui est permanente pendant tout le processus de formation.
 - Une évaluation finale qui est la résultante de l'ensemble des évaluations sommatives et certificatives partielles et de l'évaluation comportementale.
L'opérateur de formation s'engage à clôturer l'évaluation finale au plus tard à la fin du trimestre suivant la réalisation par le candidat de toutes ses obligations.
- Le nombre de sessions d'évaluation est limité à deux.
- Concernant les évaluations partielles le candidat qui soit n'a pas pu présenter une évaluation ou soit n'a pas satisfait aux exigences requises se verra proposer une seconde session dont le résultat sera lui définitif.
Les modalités et les matières à représenter seront précisées par le jury de délibération.
Concernant l'évaluation comportementale, il est rappelé l'engagement de la FFBS à empreindre ses cadres sportifs des valeurs morales, éthiques et déontologiques qui siéent dans le monde sportif et de les sensibiliser particulièrement sur l'image qu'ils véhiculent. Tout acte ou attitude jugée contraire à ces principes sera porté à la connaissance du Jury de délibération qui statuera quant à la possibilité pour l'intéressé de poursuivre la formation en cours ou de l'en exclure définitivement.
 - L'évaluation finale qui est finalement la synthèse des évaluations partielles est quant à elle unique.
 - Les différentes évaluations étant identifiées et planifiées dans le présent cahier des charges, il n'y a pas lieu pour l'opérateur de formation d'envoyer de convocation.
- Il existe néanmoins deux exceptions à cette règle qui verront les candidats convoqués via courriel
- Dans le cas d'une évaluation en seconde session.
 - Dans le cas d'une évaluation en première session qui aurait été différée dans le temps pour quelques raisons que ce soient (organisationnelles, météorologiques, absences de l'évaluateur, etc.).

6.2 Objectifs des évaluations

- L'objectif global de l'évaluation du candidat est de juger de son niveau de maîtrise des thématiques propres à la formation spécifique et de son aptitude à répondre aux différents critères de son futur profil de fonction tel que décrit au § 2.1.2 (Profil de fonction du Moniteur Sportif en Ski De fond).
- Un test pratique où le candidat devra être capable de démontrer les différents pas de base du ski de fond (en technique classique et skating), les techniques de freinage et de pas tournants.
- L'évaluation de la formation théorique :
La maîtrise par le candidat des théories de base via :
 - ✓ Un test oral et/ou écrit sous forme de QCM et/ou de questions ouvertes de tout ou parties de modules des charges théoriques de travail.
- L'évaluation des stages :

La maîtrise par le candidat de l'élaboration et de l'animation de séances d'encadrement en Ski de fond ainsi que sa capacité pédagogique/didactique.

- L'évaluation comportementale:
 - ✓ La maîtrise par le candidat des principes élémentaires de morale, d'éthique et de déontologie qui s'appliquent à tout Moniteur Sportif.
 - ✓ Le respect par le candidat du code de lutte contre le dopage, des règles de bienséances et des principes de vie en communauté.
 - ✓ Une attitude indigne pendant la formation laisserait présager du même type de comportement lors d'encadrement, ce qui est en parfaite inadéquation avec les valeurs prônées par la FFBS et l'ADEPS.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non respect

- Pendant la formation théorique 85% de présence aux cours sont requis.
Pour le candidat bénéficiant de dispenses, ces 85% restent calculés sur l'ensemble de son propre parcours de formation.
- La règle des 85% ne s'applique pas aux modules suivants qui eux sont obligatoires :
 - Les ateliers qui doivent être présentés par le candidat.
 - Les périodes de stages.
- Le candidat qui pour des raisons personnelles, voire indépendantes de sa volonté ne peut atteindre ces critères sera invité soit à suivre les modules manquants lors d'une autre session soit à l'occasion de séances de remédiation.
- En aucun cas, l'opérateur de formation ne sera tenu responsable du comportement d'un candidat qui ne mettra pas tout en œuvre pour répondre à ses obligations.
- Si le candidat présente un certificat médical l'empêchant de pratiquer l'activité lors de certains modules, il devra d'office représenter ces modules.

6.4 Contenus et exigences des évaluations

- Les évaluations portent exclusivement sur l'objet de la formation spécifique, elle-même en lien étroit avec la formation générale
- Les critères d'exigences minimales pour les évaluations sont :
 - Les évaluations partielles.
 - ✓ Test démonstratif
 - Obtenir 50% pour la démonstration des différents pas de base de la technique classique
 - Obtenir 50% pour la démonstration des différents pas de base de la technique skating
 - Obtenir 50% pour la démonstration des techniques de freinage et des pas tournants, montées et descentes.
 - ✓ Formation théorique.
 - Obtenir 50% à chaque test.
 - Obtenir 50% pour l'ensemble des évaluations.
 - ✓ Périodes de stage.
 - Obtenir 50% pour le rapport de stage
 - Obtenir 50% pour l'évaluation finale en fin de période de stage.
 - Une note inférieure à 35% dans une des épreuves est éliminatoire.
 - L'évaluation comportementale
 - Répondre aux critères de la Charte de formation de la fédération § 2.2 (Introduction générale de la formation spécifique).

- L'évaluation finale.
Etant la synthèse des autres évaluations, il n'y a pas de critères d'exigences spécifiques requis si ce n'est pour le candidat d'avoir donné satisfaction aux évaluations partielles et comportementale.

6.5 Le Jury de délibération

- Le jury de délibération est composé de minimum deux membres dont une des personnes qui est chargée des cours. Peuvent également être jury : tout moniteur sportif éducateur ou entraîneur (ou anciennement aide-moniteur ou moniteur, niveau 2 ou 3) ou reconnu par la CP mixte en ski de fond.
 - Un des membres assurera le rôle de président.
 - Un autre membre assurera le rôle de secrétaire.
- Le jury délibère pour chaque candidat au cas par cas, les membres du jury ont droit de vote et possèdent une voix délibérative.
En cas d'égalité lors du vote de la réussite, le Président aura une voix prépondérante.
- A l'issue de la délibération, le président consigne les résultats dans un Procès-verbal de délibération qu'il transmet à la DT, responsable des formations au sein de la FFBS.

6.6 Motivation du résultat en délibération

- Chaque décision du jury de délibération doit être motivée par une des mentions ci-après :
 - Réussite de plein droit.
 - Réussite après délibération
 - Ajourné(e) après délibération en première session pour une présence inférieure à 85% lors de la formation théorique.
 - Ajournée suite à une évaluation inférieure à 35% dans une des épreuves d'un module.
 - Ajourné(e) après délibération en première session pour ne pas avoir atteint les critères d'exigences lors du stage.
 - Ajourné(e) après délibération en première session car plusieurs critères d'exigences minimales pour les évaluations ne sont pas atteints.
 - Refusé(e) pour échec définitif.
 - Refusé(e) pour abandon de la formation.
 - Refusé(e) après délibération pour manquement comportemental grave.
 - Refusé(e) après délibération pour fraude lors d'une évaluation.
- Les mentions reprises ci-dessus doivent être explicitées et clairement argumentées par le Jury de délibération.
Les circonstances atténuantes ou aggravantes qui ont pu influencer une décision sont primordiales.
- Pour les candidats ajournés en seconde session le descriptif des matières à revoir, évaluation(s) à représenter et tâche(s) à réaliser devra être explicitement détaillé.

6.7 Procédure de communication des résultats.

- La personne responsable des formations est chargée de l'envoi des résultats.
- Les résultats des candidats ayant réussi la formation seront communiqués via courriel dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture des délibérations du jury.
- Les résultats des candidats ajournés ou ayant été refusés seront communiqués via courriel dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture des délibérations du jury.

6.8 Recours et procédures

Anticiper un problème est souvent la meilleure manière d'y apporter une solution.

L'opérateur de formation (Chargé des Formations cadres pour la FFBS) est un interlocuteur privilégié pendant tout le processus de formation et de recyclage. Tout candidat rencontrant l'une ou l'autre difficulté pendant sa formation peut le contacter.

En concertation avec l'opérateur de formation et les Titulaires de cours, des solutions ponctuelles peuvent être envisagées avant qu'elles ne deviennent des obstacles insurmontables.

Il est évident qu'il ne peut s'agir de « passe-droit ».

- La procédure d'introduction du recours est la suivante :
 - A la réception de ses résultats, le candidat qui estime que les dispositions reprises au Cahier des charges n'ont pas été respectées lors des évaluations et délibérations - excepté l'appréciation souveraine du Jury de délibération et de chacun de ses membres sur les notes attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci - peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération.
 - Le candidat formule via courriel auprès de l'opérateur de formation (Chargé des Formations cadres pour la FFBS) son intention d'introduire un recours. Il s'ouvre ainsi le droit de compulsier l'ensemble de son dossier pour préparer sa requête (décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration).
Il envoie ensuite son recours via lettre recommandée à la Chambre des recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte.
 - Le délai d'introduction du recours est de 10 jours courant dès l'envoi par l'opérateur de formation (Commission Nordique FFBS) des résultats (date de la poste faisant foi).
Au-delà de ce délai, la décision du Jury de délibération est irrévocable.
 - Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la Chambre de recours dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer sa décision au candidat par lettre recommandée.
- Une chambre de recours est composée de 3 personnes avec voix délibérative.
 - Un membre de l'opérateur de formation (Commission Nordique de la FFBS) qui assure le secrétariat de la Chambre de recours.
 - Un représentant de l'AG Sport qui assure la présidence de la Chambre de recours.
 - Le Conseiller Pédagogique ADEPS auprès de la fédération ou son représentant.L'AG et la FFBS se réserve le droit d'inviter un expert pour donner tous avis pertinent pour la chambre de recours.
En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.
- La chambre des recours est compétente pour l'analyse de l'évaluation finale qui est faite du candidat mais également pour les évaluations partielles et le respect du processus d'apprentissage tel que défini dans le présent cahier des charges.
A sa demande, le dossier du candidat et/ou toute personne qu'elle estime devoir entendre doivent lui être accessibles.
- Toute modification apportée à la procédure définie ci-dessus ou à la notation des différentes épreuves pendant une session doit avoir reçu l'aval de la Commission Pédagogique Mixte.

7 LES CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, au point 7 (conditions de dispenses de modules de formation). »

7.1 Diplôme étranger

- Sur base d'un dossier adressé au responsable des formations qui sera chargé de l'instruction du dossier, la Commission Pédagogique Mixte se réunira dans les plus brefs délais pour une analyse des pièces produites.
- La communication de la décision de la Commission Pédagogique Mixte sera adressée dans les 30 jours après la tenue de la CP Mixte par un courrier du conseiller pédagogique à l'intéressé.
- Une reconnaissance de diplôme mène à l'homologation du brevet ADEPS correspondant identifié par un numéro et la lettre E signifiant la reconnaissance de l'équivalence de titre et qualification.

7.2 La Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

- Le principe est la prise en considération d'expériences antérieures du candidat afin de les reconnaître comme potentiel d'acquis pour la future formation.
Cette reconnaissance peut mener à des dispenses partielles ou totales de modules de formation ou à une reconnaissance pure et simple d'équivalence de diplôme.
- Les demandes de dispenses ou de reconnaissance d'équivalence de diplôme sont une responsabilité du candidat.
Ces demandes sont introduites via un courrier motivé adressé à la FFBS.
- La Commission Pédagogique Mixte est seule compétente pour accorder d'éventuelles dispenses ou reconnaître l'équivalence de diplômes.

7.3 Particularités de dispenses pour les titulaires d'anciens brevets ADEPS Niveau Initiateur, Aide-Moniteur et Moniteur en ski de fond

Les anciens brevets seront toujours reconnus par la FFBS. Néanmoins, la technique et la pédagogie ayant beaucoup évolué ces dernières années, des recyclages seront proposés aux anciens brevetés.

7.4 Dossier administratif à réaliser

7.4.1 Lettre de motivation et coordonnées

Une lettre de motivation et contenant les coordonnées personnelles doit être transmise par le demandeur à la FFBS qui sera en charge de l'instruction du dossier :

- Nom - prénom - adresse (en Belgique, à l'étranger si son adresse est encore effective...)
- Lieu et date de naissance
- Tél/gsm/fax/Mail
- Photo d'identité récente (éventuellement)
- Copie recto-verso de la carte d'identité (éventuellement)
- ...

7.4.2 Discipline et niveaux

La (les) discipline(s) et le(s) niveau pour lesquels la dispense ou l'équivalence est demandée doivent figurer explicitement sur la demande.

7.4.3 Documents officiels

Seront envoyés, les brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.

Des copies certifiées conformes de ces brevets et diplômes peuvent être demandés.

Pour les candidats non francophones, ajouter le cas échéant, la traduction en français des documents.

7.4.4 Expérience professionnelle

Au sein de sa lettre de candidature le demandeur doit présenter un dossier concernant son expérience professionnelle (emplois et stages, formations complémentaires et continuées,...).

7.4.5 Contenu des formations suivies et résultats

Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre si possible le cahier des charges des formations suivies et qui développe les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours,....

Des évaluations objectives et justifiées par cours ou modules, sont indispensables afin d'aider la Commission Pédagogique Mixte à se forger une opinion, en vue d'octroyer ou non des dispenses partielles ou totales, et in fine une potentielle équivalence.

7.4.6 Où et comment envoyer le dossier ?

Le dossier du demandeur peut se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi mail peut être opéré auprès de la personne responsable des formations de cadres dans la discipline sollicitée (dt@fski.be) au moins 2 mois avant le début de la formation. Cette dernière instruira le dossier et enverra à l'AG Sport service Formation des Cadres : adeps.formationdecadres@cfwb.be) le scan des différents documents. Ceux-ci peuvent-être envoyés par courrier simple.

7.4.7 Etude du dossier personnel

Toute personne qui a obtenu un diplôme en Belgique ou à l'étranger peut solliciter une demande d'équivalence de diplôme.

Ce dossier complet permettra à la Commission Pédagogique Mixte d'émettre des remarques et des avis en toute connaissance de cause.

En cas d'accord pour une équivalence, le candidat reçoit un courrier de confirmation. Il n'y a pas d'homologation de brevet mais une attestation d'équivalence. Le récipiendaire se verra octroyé un N° d'équivalence (cfr n° de brevet précédé d'un « E »).

Toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

8 LA DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont certifiées par l'Administration, un brevet homologué est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

**FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE SKI
SKI DE FOND
MONITEUR SPORTIF INITIATEUR
Annexes**

9.1 Annexe – Test d’Aptitudes Techniques

Critères observables pour le TAT - Test d’Aptitude Technique Moniteur Sportif Initiateur Ski de Fond

Être capable de réussir le test technique suivant (ce test peut être présenté dès 16 ans), ce test peut être effectué en rollerski:

- Se déplacer sur un terrain varié, avec des skis, aidé d'une paire de bâtons.
- Être capable de tourner et de freiner, de descendre et de monter une pente.

Nom & prénom du candidat :	Date du passage du TAT :		
Nom et prénom de l'examineur :	Lieu :		
Critères observables :	Non-acquis	En voie d'acquisition	Acquis - Maîtrisé
Aisance et glisse dans les déplacements			
Freine avec efficacité			
Tourne sans tomber			
Gère les déséquilibres en toutes circonstances			
Est à l'aise dans les descentes			
Monte en fréquence			
Effectue un Parcours reconnu avec fluidité et sans s'arrêter			

TAT Réussi - TAT à représenter * (biffer la mention inutile)

Date et signature de l'examineur :